

In.Te.S.A. S.p.A.

Prestataire de services de confiance qualifié

Manuel opérationnel
portant sur les procédures de signature électronique qualifiée à distance
dans le cadre des services bancaire et financier de FCA Bank

Code du document : MO_FCABANK

OID : 1.3.76.21.1.50.10

Rédigé par : Antonio Raia

Approuvé par : Franco Tafini

Délivré le : 26/11/2019

Version : 01

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianeza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :
Strada Pianeza, 289
10151 Turin
Tél. +39 011 192.16.111
marketing@intesa.it



VERSIONS

Version n° : 01		Date de révision :	26/11/2019
Description des modifications :	aucune		
Motifs :	première version		

Sommaire

VERSIONS	2
Sommaire	2
Lois applicables	4
Définitions et Acronymes	5
A. Introduction	6
B. Validité	6
C. Données d'identification de la version du manuel opérationnel	7
D. Données d'identification du QTSP– Prestataire de services de confiance qualifié	7
E. Responsabilité du manuel opérationnel	8
F. Autorité de Certification (CA)	8
G. Autorité Locale d'Enregistrement (LRA)	8
H. Obligations	9
G.1. Obligations du prestataire de services de confiance qualifié (QTSP)	9
I. Obligations du titulaire	10
J. Obligations des autorités d'enregistrement externes (LRA)	10
K. Responsabilité et restrictions aux indemnisations	12
L. Responsabilité du QTSP – Restrictions aux indemnisations	12
M. Assurance	12
N. Identification des utilisateurs	13
N.1.1. Limites d'utilisation.....	14
N.1.2. Code d'urgence.....	14
O. Procédures de révocation et de suspension des certificats	14
P. Révocation des certificats	14

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



e-Trustcom Services Line

P.1.1. Révocation sur demande du titulaire	14
P.1.2. Révocation sur demande de la tierce partie	14
P.1.3. Révocation sur demande de l'Autorité de certification	14
P.1.4. Révocation des certificats liés aux clés de certification	14
Q. Suspension des certificats.....	15
Q.1.1. Suspension sur demande du titulaire.....	15
Q.1.2. Suspension sur demande de la tierce partie.....	15
Q.1.3. Suspension sur demande de l'Autorité de certification	15
R. Procédures de gestion du registre des certificats	15

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



Lois applicables

Texte Unique – Décret du président de la République 445/00 et ses modifications et ajouts ultérieurs	Décret du président de la République italienne n° 445 du 28 Décembre 2000. « Texte unique des dispositions législatives et réglementaires en matière de documentation administrative ». Appelé ci-après plus simplement TU [<i>Testo Unico</i>].
Texte Unique – Décret du président de la République 82/05 et ses modifications et ajouts ultérieurs	Décret législatif italien n° 82 du 7 mars 2005. « Codice dell'amministrazione Digitale » (Code de l'Administration Numérique). Appelé ci-après plus simplement CAD.
Décret du premier ministre italien 22/02/2013 Nouvelles règles techniques et ses modifications et ajouts ultérieurs	Décret du président du conseil des ministres du 22 février 2013 « Règles techniques en matière de génération, application et vérification des signatures électroniques avancées, qualifiées et numériques, en vertu des articles 20, paragr. 3, 24 paragr. 4, 28 paragr. 3, 32 paragr. 3 point b), 35 paragr. 2, 36 paragr. 2, et 71 » (du CAD, ed.). Ci-après appelé également DPCM [<i>Decreto del Presidente del Consiglio dei Ministri</i>].
Règlement (EU) N° 910/2014 (eIDAS) et ses modifications et ajouts ultérieurs	Règlement (EU) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE. Appelé ci-après simplement Règ. eIDAS.
RGPD Règlement général sur la protection des données et ses modifications et ajouts ultérieurs	Règlement (EU) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). Appelé ci-après plus simplement RGPD.
RÉSOLUTION N° 147/2019 et ses modifications et ajouts ultérieurs	Lignes directrices portant sur les « Règles techniques et recommandations liées à la génération des certificats électroniques qualifiés, signatures et cachets électroniques qualifiés et horodatages électroniques qualifiés. » Appelé ci-après plus simplement RÉSOLUTION.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



Définitions et Acronymes

<i>AgID</i>	<i>Agenzia per l'Italia Digitale</i> (Agence pour l'Italie Numérique, anciennement CNIPA et DigitPA) - www.agid.gov.it . Organisme de surveillance en vertu du règlement EU 910/2014 (eIDAS). Appelé ci-après simplement l'Agence.
<i>QTSP Qualified Trust Service Provider</i> (Prestataire de services de confiance qualifié) <i>Autorité de certification accréditée</i>	<i>Prestataire de services de confiance qualifié</i> . Personne physique ou morale qui fournit un ou plusieurs services de confiance qualifiés. Anciennement <i>Autorité de certification accréditée</i> , conformément au CAD. Dans le cadre du présent document, il s'agit du QTSP In.Te.S.A. S.p.A.
<i>Service de confiance qualifié</i>	Service électronique fourni par un prestataire comprenant les éléments visés à l'art. 3, point 16) et point 17) du règlement EU 910/2014 (eIDAS). Dans le cadre du présent document, il s'agit du QTSP In.Te.S.A. S.p.A. mettant à disposition les services qualifiés de signature électronique, de validation temporaire électronique et tout autre service lié.
<i>Certificat qualifié de signature électronique</i>	Attestation électronique associant les données de validation d'une signature électronique à une personne physique et confirmant au minimum le nom ou le pseudonyme de cette personne. Elle est délivrée par un prestataire de services de confiance qualifié et remplit les exigences visées à l'annexe I du Règlement (EU) 910/2014 (eIDAS).
<i>CRL</i>	« Certificate Revocation List », liste des certificats révoqués, où figurent tous les certificats révoqués ou suspendus, que l'autorité de certification, à l'origine de leur délivrance, ne considère plus comme valides.
<i>OCSP</i>	« Online Certificate Status Protocol » (Protocole de vérification de certificat en ligne) : service de vérification du statut de validité du certificat, selon le protocole OCSP.
<i>Document informatique</i>	Le document électronique où figure la représentation des actes, faits ou données ayant une pertinence juridique
<i>QES - Signature électronique qualifiée</i> <i>DS - Signature numérique</i>	Signature électronique générée par un dispositif de création de signature électronique qualifiée reposant sur un certificat qualifié pour les signatures électroniques. Elle coïncide, en Italie, avec la <i>Signature numérique</i> [Digital Signature] définie à l'art.1, paragr. 1, point s) du CAD : une signature électronique qualifiée reposant sur un système de clés cryptographiques, l'une publique et l'autre privée, reliées l'une à l'autre – permettant au titulaire, via la clé privée, et au destinataire, à l'aide de la clé publique, de prouver et de vérifier l'origine et l'intégrité d'un document informatique ou d'un ensemble de documents informatiques.
<i>Signature à distance</i>	Une procédure spéciale de signature électronique qualifiée ou de signature numérique, générée sur HSM encadrée et gérée sous la responsabilité de l'autorité de certification accréditée, qui permet de garantir le contrôle exclusif des clés privées de la part de leurs titulaires.
<i>HSM - Hardware Security Module</i>	Dispositifs pour la création de la signature électronique qualifiée, lorsqu'ils remplissent les conditions visées à l'annexe II du Reg. (EU) 910/2014. Appelés également <i>Dispositifs de Signature</i> .
<i>Qualified Electronic Time Stamp</i> (Horodatage électronique qualifié)	<i>Horodatage électronique qualifié</i> Données au format électronique qui associent d'autres données au format électronique à une date et heure précises, afin de prouver que ces dernières existaient à ce moment précis. Elles remplissent les exigences de l'art. 42 du règlement eIDAS.
<i>CA – Certification Authority (Autorité de certification)</i>	Autorité qui délivre les certificats pour la signature électronique.
<i>RA – Registration Authority (Autorité d'enregistrement)</i>	<i>Autorité en charge de l'enregistrement</i> : entité, nommée par le QTSP, en charge de l'enregistrement et de la vérification des informations (notamment de l'identité du titulaire) requises par le QTSP afin de délivrer le certificat qualifié.
<i>Registre des certificats</i>	L'ensemble d'un ou de plusieurs fichiers informatiques, conservé par l'autorité de certification, contenant tous les certificats délivrés.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



<i>Demandeur</i>	La personne physique qui demande le certificat.
<i>Titulaire</i>	La personne physique pour laquelle le certificat qualifié est délivré, autorisée à l'utiliser afin d'apposer sa signature numérique.
<i>Client Prospect</i>	Le client (ou client potentiel appelé Prospect) de la banque ou de l'institut financier.
<i>Référence temporelle</i>	Information contenant la date et l'heure, associée à un ou plusieurs documents informatiques.
<i>TSA - Time Stamping Authority</i> (autorité en charge de l'horodatage)	Autorité délivrant les horodatages électroniques.
<i>Entité juridique</i>	Société associée de FCA Bank

A. Introduction

Le présent document constitue le *Manuel opérationnel portant sur les procédures de signature électronique opérationnel* ou simplement *MO*) préparé par le QTSP In.Te.S.A. S.p.A. qualifiée à distance dans le cadre des services bancaire et financier fournis par FCA Bank (ci-après, le *Manuel*

Le contenu de ce manuel opérationnel respecte les prescriptions des règles techniques figurant dans le Décret du président du Conseil des ministres du 22 février 2013 (ci-après DPCM) et le Décret législatif italien n° 82 du 07 mars 2005, comprenant le « Codice di Amministrazione Digitale » (Code d'administration numérique) ci-après « CAD » et ses modifications et ajouts ultérieurs et est conforme au Règlement (EU) 910/2014 (ci-après, Règ. eIDAS).

Pour toutes les matières non traitées explicitement dans ce manuel opérationnel, on se réfèrera aux règlements en vigueur et ultérieurs régissant les cas concrets.

Ce document décrit les règles et les procédures opérationnelles du prestataire de services de confiance qualifié *In.Te.S.A. S.p.A.* (ci-après, *QTSP INTESA, Autorité de certification* ou simplement *INTESA*) pour la délivrance des certificats qualifiés, la génération et la vérification de la signature électronique qualifiée et les procédures liées au service de validation temporelle, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque cette dernière est gérée dans le cadre des projets bancaires ou financiers de FCA Bank.

Pour les projets de ce genre, FCA Bank et ses filiales feront également office d'autorité d'enregistrement locale (ci-après LRA, *Local Registration Authority*) au nom du QTSP INTESA.

À cet égard, seules les personnes identifiées par FCA Bank et par les LRA qui, en vertu d'un accord spécial avec le QTSP INTESA, sont autorisées à agir en tant qu'autorité d'enregistrement, pourront être titulaires d'un certificat qualifié.

On souligne ainsi que l'ensemble des processus de signature de documents faisant l'objet du présent manuel opérationnel sera mis en œuvre exclusivement dans le cadre des applications bancaires ou financières de FCA Bank.

Les activités décrites dans le présent manuel opérationnel sont réalisées dans le respect du règlement EU 910/2014 (eIDAS).

B. Validité

Le contenu de ce document s'applique au QTSP INTESA (à savoir à ses infrastructures logistiques et techniques et à son personnel), aux titulaires des certificats délivrés par ce dernier et à tous ceux qui utilisent ces certificats afin de vérifier l'authenticité et l'intégrité des documents sur lesquels une signature électronique qualifiée est apposée, y compris par le biais d'horodatages qualifiés délivrés par le QTSP INTESA,

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



par FCA Bank et par les autorités d'enregistrement locales.

L'art. 5, paragraphe 4 du DPCM régit l'utilisation des clés et des certificats correspondants, et prévoit la répartition des clés de signature et de vérification ainsi que des services correspondants selon les catégories suivantes :

- a) clés de signature utilisées pour générer et vérifier les signatures apposées ou associées aux documents ;
- b) clés CA, utilisées pour générer et vérifier les signatures apposées sur les certificats qualifiés, fournir des informations concernant l'état de validité du certificat ou signer des certificats liés aux clés d'horodatage électronique ;

clés d'horodatage, utilisées pour générer et vérifier les horodatages.

C. Données d'identification de la version du manuel opérationnel

Le présent document représente la version *04* du *Manuel opérationnel portant sur les procédures de signature électronique qualifiée à distance dans le domaine bancaire et financier*, délivré conformément à l'art. 40 du DPCM.

L'identificateur d'objet de ce document est **1.3.76.21.1.50.110**.

Le présent manuel opérationnel est public et disponible à la consultation électronique :

- à l'adresse internet du prestataire, <https://www.intesa.it/e-trustcom/>
- sur le site Internet de l'Agence pour l'Italie numérique [Agenzia per l'Italia Digitale], www.agid.gov.it
- sur le site officiel de la banque ou de l'institut.

Remarque : la publication de versions actualisées du présent manuel opérationnel ne pourra avoir lieu sans l'autorisation de l'AgID [Agence pour l'Italie Numérique].

D. Données d'identification du QTSP – Prestataire de services de confiance qualifié

La société **In.Te.S.A. S.p.A.** constitue le QTSP (*Qualified Trust Service Provider*, Prestataire de services de confiance qualifié). Les informations permettant son identification sont reportées ci-dessous.

Nom de la société	In.Te.S.A. S.p.A.
Siège social	Strada Pianezza, 289 10151 Turin
Représentant légal	Administrateur délégué
Registre du commerce de Turin	N° d'inscription 1692/87
N° de TVA	05262890014
N° de téléphone (standard)	+39 011 19.216,111
Site Internet	www.intesa.it
Courriel	marketing@intesa.it
Adresse (URL) du registre des certificats	ldap://x500.e-trustcom.intesa.it
Identificateur d'objet ISO (OID)	1.3.76.21.1

Le personnel en charge des activités de certification est réparti comme suit, conformément à l'art. 38 du DPCM :

- a) Responsable de la sécurité.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



- b) Responsable du service de certification et d'horodatage.
- c) Responsable du fonctionnement technique des services.
- d) Responsable des services technique et logistique.
- e) Responsable des inspections et audits.

Les figures professionnelles mentionnées ci-dessus appartiennent toutes à l'organisation du QTSP INTESA.

E. Responsabilité du manuel opérationnel

Conformément à l'art. 40, paragr. 3 point c) du DPCM, l'autorité de certification INTESA est responsable de ce manuel opérationnel et veille à sa préparation et à sa publication.

Afin de recueillir les éventuelles observations et demandes d'éclaircissements, INTESA met à disposition les moyens de communication suivants :

une adresse électronique : marketing@intesa.it
un numéro de téléphone : +39 011 192 16 111
un service d'assistance pour les appels depuis l'Italie : 800 80 50 93
pour les appels depuis l'étranger : +39 02 871 193 396

F. Autorité de Certification (CA)

Conformément aux dispositions du DPCM, du CAD et du règlement eIDAS, INTESA exerce l'activité de prestataire de services de confiance qualifié. Cette activité recouvre les services de confiance qualifiés comprenant la création, la vérification et la validation de signatures électroniques, cachets électroniques ou validations temporaires électroniques (horodatage).

G. Autorité Locale d'Enregistrement (LRA)

En ce qui concerne le type de service particulier proposé (signature électronique qualifiée à distance pour des applications bancaires et financières) décrit dans ce manuel opérationnel, le QTSP INTESA délègue les fonctions d'autorité d'enregistrement à FCA Bank et aux Autorités locales d'enregistrement, qui s'engagent à mettre en œuvre les activités suivantes :

- Identification du titulaire ;
- Enregistrement du titulaire ;

Durant l'exercice de leur fonction d'autorité en charge de l'enregistrement, FCA Bank et les autorités locales d'enregistrement doivent également s'assurer que les activités d'identification respectent les règlements en vigueur ainsi que les dispositions du présent manuel opérationnel.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



H. Obligations

G.1. Obligations du prestataire de services de confiance qualifié (QTSP)

Lors de l'exercice de son activité, le prestataire de services de confiance qualifié (ci-après *Autorité de certification accréditée*) respecte les dispositions du :

- Décret législatif n° 82 du 7 mars 2005 et ses modifications ultérieures.
- Décret du président du conseil des ministres du 22 février 2013.
- Règlement (EU) 2016/679 (RGPD)
- Règlement (EU) 910/2014 (eIDAS)

En particulier, le QTSP :

- adopte toutes les mesures organisationnelles et techniques nécessaires afin d'éviter tout dommage à autrui ;
- se conforme aux règles techniques indiquées dans le DPCM et ses modifications et ajouts ultérieurs ;
- garantit la conformité de son système de qualité aux normes ISO 9001 ;
- assure que le dispositif pour la génération des signatures (HSM) remplit les conditions de sécurité prévues par l'art. 29 du règlement eIDAS ;
- délivre et publie le certificat qualifié, sauf indication contraire du titulaire, conformément à l'art.32 du CAD ;
- fournit aux demandeurs, de façon claire et explicite, des informations sur la procédure de certification, les exigences techniques nécessaires pour y accéder, les caractéristiques et limites d'utilisation des signatures délivrées avec le service de certification ;
- se conforme aux mesures de sécurité en matière de traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;
- ne constitue pas un dépôt des données pour la création de la signature du titulaire ;
- publie la révocation ou la suspension du certificat électronique en cas de demande de la part du titulaire ou du tiers concerné ;
- garantit que la date et l'heure de délivrance, de révocation et de suspension des certificats électroniques sont spécifiées avec précision ;
- conserve un enregistrement, y compris électronique, de toutes les informations concernant le certificat qualifié sur une durée de 20 (vingt) ans, afin notamment de fournir la preuve de la certification dans l'éventualité de procédures judiciaires ;
- assure que le code d'identification (de propriété exclusive du QTSP) attribué à chaque titulaire est univoque parmi ses utilisateurs ;
- fournit, sur des moyens de communication durables, toutes les informations utiles aux personnes requérant le service de certification. Ces informations comprennent : les termes et conditions précises d'utilisation du certificat, incluant toute limitation d'utilisation, l'existence d'un système d'accréditation facultatif et les procédures de réclamation et de résolution des litiges. Ces informations, pouvant être transmises par voie électronique, doivent être rédigées dans un langage clair et compréhensible avant l'accord entre la personne demandant le service et le QTSP ;

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



e-Trustcom Services Line

- utilise des systèmes fiables pour la gestion du registre des certificats de façon à garantir que seules les personnes autorisées peuvent saisir et modifier les données, que l'authenticité des informations peut être vérifiée, que le public ne peut consulter les certificats que dans les cas autorisés par le titulaire du certificat et que l'opérateur peut percevoir tout événement compromettant les exigences de sécurité ; enregistre les certificats qualifiés délivrés dans le journal d'audit en indiquant la date et l'heure de délivrance.

Dans le respect de l'art. 14 du DPCM, l'autorité de Certification fournit ou indique au moins un système permettant de vérifier les signatures numériques.

En outre, le QTSP :

- génère un certificat qualifié pour chacune des clés d'une signature électronique avancée utilisées par l'AgID pour signer la liste publique des autorités de certification, et le publie dans son registre des certificats en vertu de l'art. 42 du DPCM ;
- indique un système de vérification de la signature électronique, visé par l'art. 10 du DPCM ;
- garde une copie de la liste, signée par l'AGID, des certificats associés aux clés de certification visées à l'art. 43 du DPCM, et la met à disposition du public par voie télématique comme prévu par l'art. 42, paragr. 3, du DPCM.

I. Obligations du titulaire

Le titulaire faisant la demande d'un certificat qualifié pour les services décrits dans le présent manuel opérationnel est un client de FCA Bank.

Le titulaire recevra un certificat qualifié pour la signature électronique qualifiée à distance, qui lui permettra d'apposer sa signature pour conclure des contrats ou souscrire des documents liés aux produits et/ou aux services offerts par FCA Bank.

Le titulaire est tenu de conserver les informations nécessaires pour l'utilisation de sa clé privée de signature de façon adéquate et d'adopter toutes les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin d'éviter tout dommage à autrui (CAD, art. 32, paragr. 1).

Le titulaire de la clé doit en outre :

- fournir toutes les informations requises par le QTSP, et garantir leur exactitude sous sa responsabilité ;
- envoyer la demande de certification selon les modalités indiquées dans ce manuel opérationnel ;
- informer le QTSP, y compris par l'intermédiaire des autorités d'enregistrement locales, de toute variation des informations fournies au moment de l'enregistrement : données personnelles, résidence, contacts téléphoniques, adresse électronique, etc. ;
- conserver avec le plus grand soin les informations concernant l'habilitation à l'utilisation de la clé privée ;
- en cas de perte ou de vol des codes et/ou des dispositifs indiqués pour accéder aux clés personnelles de signature, informer immédiatement les autorités compétentes ainsi que FCA Bank et l'Autorité locale d'enregistrement ; le QTSP veillera à la révocation immédiate du certificat ;
- envoyer les demandes éventuelles de révocation ou de suspension du certificat qualifié conformément aux indications du présent manuel opérationnel.

J. Obligations des autorités d'enregistrement externes (LRA)

Pour des raisons liées à la fourniture du service, et dans les pays suivants :

- Italie

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



e-Trustcom Services Line

- Espagne
- Portugal
- France
- Pologne
- Autriche
- Allemagne
- Pays-Bas
- Grèce

QTSP INTESA a recours à d'autres entités (appelées ci-après RA externes ou LRA – *Local Registration Authorities*, Autorités d'enregistrement locales) pour mettre en œuvre une partie des activités du bureau d'enregistrement.

Le QTSP In.Te.S.A. S.p.A. délègue l'exercice de la fonction d'autorité d'enregistrement aux LRA, comme convenu avec FCA Bank, via un contrat de mandat spécifique, signé par les deux parties.

En particulier, les RA externes mettent en œuvre les activités suivantes :

- identification sûre de la personne demandant la certification (ci-après le titulaire du certificat) ;
- enregistrement du demandeur ou du titulaire ;
- remise au titulaire des codes lui permettant d'accéder à sa clé de signature, dans le respect des articles 8 et 10 paragr. 2 du DPCM ;
- envoi de la documentation signée au département RA du QTSP INTESA, sous réserve d'accords ultérieurs figurant dans le contrat de mandat.

Le contrat de mandat établit explicitement les obligations prévues pour les LRA, dont le respect est surveillé par le QTSP INTESA.

En particulier, il est demandé aux LRA de :

- veiller à ce que les activités d'identification se déroulent dans le respect des réglementations en vigueur (le CAD et ses modifications et ajouts ultérieurs, le DPCM, le règlement eIDAS et les réglementations en matière d'anti-recyclage) ;
- utiliser et traiter les données à caractère personnel obtenues au moment de la reconnaissance conformément au RGPD ;
- mettre à disposition du QTSP INTESA le matériel collecté durant la phase d'identification et d'enregistrement.

Le service d'identification (*due diligence*) pourra être géré de trois manières différentes, décrites ci-après :

- habituelle : le demandeur est identifié auprès du bureau d'une Autorité locale d'enregistrement ;
- sur demande : à l'ouverture d'un nouveau compte courant, le requérant pourra demander à être contacté par un conseiller financier personnel qui, après avoir convenu d'un rendez-vous, assistera le client durant toutes les procédures concernant l'ouverture d'un compte courant. Au cours de cette phase, le client sera guidé (après avoir été identifié et enregistré), y compris pour la demande d'un certificat de signature électronique qualifiée ;

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



- en ligne : si le demandeur opte pour la modalité d'adhésion directe et possède déjà un compte courant dans une banque présente sur le territoire national, il pourra, pour être identifié aux termes de la loi, mettre en œuvre les méthodes suivantes :
 - utiliser une procédure SEPA (ou SDD - prélèvement SEPA) ;
 - effectuer un virement bancaire depuis son compte courant ouvert auprès de la banque mentionnée ci-dessus.

Grâce aux procédures citées ci-dessus, la LRA recevra toutes les informations prévues par la loi, en toute sécurité et dans le respect le plus strict de la confidentialité.

K. Responsabilité et restrictions aux indemnisations

L. Responsabilité du QTSP – Restrictions aux indemnisations

Le QTSP INTESA est responsable vis-à-vis des titulaires de la conformité à toutes les obligations dérivant de l'accomplissement des activités prévues par le DPCM, le RGPD, le CAD et le règlement eIDAS (et ses modifications et ajouts ultérieurs) comme décrit au parag. *G.1.Obligations du prestataire de services de confiance (QTSP)*.

Sous réserve des cas de conduite malveillante ou de négligence (Art. 13, règlement eIDAS), INTESA n'est pas responsable des conséquences dérivant d'une utilisation des certificats autre que celle prévue par l'art. 5 du DPCM, et notamment pour le non-respect des indications du présent manuel opérationnel et/ou de la réglementation en vigueur de la part du titulaire et de la tierce partie concernée.

De même, INTESA ne sera pas retenue responsable des conséquences dérivant de circonstances non attribuables à cette dernière, telles que, de manière non exhaustive : les calamités naturelles, les mauvais services ou fonctionnements techniques et logistiques indépendants de son contrôle, les interventions des autorités, les révoltes ou actes de guerre affectant également ou uniquement les entités dont INTESA se sert pour la prestation de ses services de certification.

Le QTSP INTESA ne sera pas retenu responsable des dommages dérivant d'une utilisation non conforme du certificat qualifié pour la signature numérique à distance, en relation avec la restriction de son utilisation comme spécifié au parag. *N.1.1*.

Après avoir consulté le présent manuel opérationnel, le titulaire doit mettre en œuvre toutes les mesures de prudence nécessaires afin d'éviter les dommages à autrui liés à une mauvaise utilisation du matériel fourni par l'autorité de certification accréditée. En particulier, les dispositifs OTP et les codes secrets requis pour accéder aux clés de signature doivent être conservés avec le plus grand soin.

Conformément à l'art. 32, parag. 4 du CAD, le QTSP INTESA est responsable de l'identification de la personne demandant un certificat de signature qualifiée, y compris lorsque cette fonction est déléguée à des tierces parties.

M. Assurance

Le QTSP INTESA bénéficie de contrats d'assurance pour la couverture des risques liés à l'activité et des dommages provoqués à des tiers, dont le contenu est conforme aux exigences nécessaires pour l'exercice de l'activité professionnelle en question.

L'AgID a reçu une déclaration spécifique concernant l'existence dudit contrat.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



N. Identification des utilisateurs

Le QTSP doit vérifier avec certitude l'identité du demandeur lors de sa première demande de délivrance du certificat qualifié.

Cette opération est confiée aux autorités d'enregistrement locales qui, conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en matière d'anti-recyclage, identifieront et enregistreront le titulaire.

En ce qui concerne les renouvellements ultérieurs, s'ils ont lieu lorsque le certificat qualifié est encore valide, cette activité ne devra pas être répétée : le titulaire veillera à communiquer au QTSP, par l'intermédiaire des LRA, les changements éventuels concernant ses données d'enregistrement.

Les données d'enregistrement requises pour la mise en place du service faisant l'objet du présent document comprennent :

- prénom et nom ;
- date de naissance ;
- ville ou pays étranger de naissance ;
- numéro d'identification fiscale (si le titulaire ne possède pas de numéro d'identification fiscale délivré par les autorités italiennes, il peut présenter un code équivalent provenant d'une autre autorité présente au sein de l'Union)
- adresse du domicile ;
- numéro de téléphone portable ;
- courriel ;
- type et numéro du document d'identité présenté ;
- autorité ayant délivré le document et date et lieu de délivrance et d'expiration.

Au terme de cette étape d'enregistrement, le titulaire aura la possibilité de recevoir des instructions permettant d'activer un système logiciel d'authentification qui générera un mot de passe à usage unique sur le dispositif mobile du titulaire et pourra ainsi être utilisé comme outil d'authentification des systèmes de signature à distance.

En plus de l'OTP, le titulaire recevra toutes les informations nécessaires ainsi qu'un numéro d'identification personnel (*Personal Identification Number*, PIN) afin de garantir un accès sécurisé au service de signature à distance que FCA Bank mettra à sa disposition.

Ledit code PIN pourra être utilisé en tant que code d'urgence afin de suspendre immédiatement le certificat qualifié à son nom (paragr. N.1.2).

Le titulaire pourra ensuite modifier ou mettre à jour le code PIN en utilisant les services fournis par FCA Bank. Il n'est pas nécessaire de saisir le PIN pour les certificats « one shot », destinés à n'être utilisés qu'une seule fois durant les opérations de signature suivant immédiatement la délivrance desdits certificats (leur durée étant limitée dans le temps).

Durant cette phase, le titulaire recevra également les informations nécessaires lui permettant de changer à tout moment le numéro de portable fourni précédemment.

En outre, avant de demander un certificat qualifié, le titulaire doit :

- consulter le manuel opérationnel du QTSP INTESA ;
- autoriser FCA Bank et les LRA au traitement de ses données à caractère personnel pour les fins liées à la délivrance d'un certificat qualifié pour les signatures électroniques.

La documentation indiquée ci-dessus, concernant l'enregistrement du titulaire doit être conservée pendant 20 (vingt) ans à compter de l'expiration du certificat.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



N.1.1. Limites d'utilisation

Le certificat qualifié pour les signatures électroniques, délivré dans le cadre des services décrits dans le présent manuel et offerts par FCA Bank est toujours soumis à des limites d'utilisation.

La formule habituelle est la suivante :

« Ce certificat est valable exclusivement pour les signatures numériques automatiques utilisées pour les documents et/ou les contrats liés aux produits et/ou aux services offerts ou distribués par l'entité juridique ».

Des limites d'utilisation particulières pourront être convenues avec FCA Bank.

INTESA n'est pas responsable des dommages dérivant de l'utilisation d'un certificat qualifié en cas de non-respect des limites imposées pour son utilisation.

N.1.2. Code d'urgence

Conformément aux dispositions de l'art. 21 du DPCM, l'autorité de certification garantit qu'un *code d'urgence* sera fourni afin de demander la **suspension urgente** du certificat.

En ce qui concerne les applications visées par le présent manuel opérationnel, le PIN fourni au titulaire au moment de l'enregistrement sera considéré comme le code d'urgence.

O. Procédures de révocation et de suspension des certificats

Un certificat peut être révoqué sur demande du titulaire, de la tierce partie concernée ou de l'autorité de certification (à savoir le QTSP).

Les certificats révoqués ne peuvent en aucun cas être réactivés.

P. Révocation des certificats

Un certificat peut être révoqué sur demande du titulaire, de la tierce partie concernée ou de l'autorité de certification (à savoir le QTSP).

Les certificats révoqués ne peuvent en aucun cas être réactivés.

P.1.1. Révocation sur demande du titulaire

Le titulaire peut demander la révocation en contactant directement le service clients de FCA Bank ou une autorité locale d'enregistrement.

FCA Bank informera le QTSP, qui révoquera immédiatement le certificat.

P.1.2. Révocation sur demande de la tierce partie

FCA Bank, en tant que tierce partie concernée, peut demander la révocation du certificat.

Le QTSP, après avoir vérifié la validité de la demande, notifiera la révocation aux titulaires concernés en utilisant les moyens de communication définis avec ces derniers au moment de l'enregistrement, mis à jour et transmis dans un deuxième temps par le titulaire au QTSP, y compris via les LRA (paragr. *1. Obligations du titulaire*).

P.1.3. Révocation sur demande de l'Autorité de certification

À l'exception des cas d'urgence justifiée, lorsque l'autorité de certification souhaite révoquer le certificat qualifié, elle devra informer préalablement FCA Bank (tierce partie concernée) par courrier électronique et simultanément le titulaire ; elle pourra pour cela utiliser l'adresse électronique fournie au moment de la demande de certificat.

P.1.4. Révocation des certificats liés aux clés de certification

Dans les cas :

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



- d'altération de la clé de certification,
- de cessation de l'activité,

l'autorité de certification procède à la révocation des certificats de certification correspondants ainsi que des certificats de signature signés avec la clé de certification.

L'autorité de certification informera l'AgID et les titulaires de la révocation dans les 24 heures.

Q. Suspension des certificats.

En ce qui concerne la suspension et la communication correspondante, les méthodes décrites au paragr. *P.* pour la révocation s'appliquent.

La suspension d'un certificat est prévue dans les situations où des enquêtes complémentaires sont nécessaires pour déterminer si un certificat doit être révoqué (par exemple en cas de soupçon de perte ou de vol des identifiants d'accès au certificat, ou dans l'attente d'informations ultérieures permettant de déterminer avec certitude que le titulaire a cessé d'exercer les activités pour lesquelles le certificat a été délivré, etc.).

La demande de suspension peut être présentée par n'importe quelle entité visée par les articles 27, 28 et 29 du DPCM (autorité de certification, titulaire, tierce partie concernée).

Faute de communication de la part du titulaire, le certificat sera automatiquement révoqué après une période de suspension de 90 (quatre-vingt-dix) jours ou, en tous cas, à la date d'expiration du certificat.

La date de révocation coïncidera, en tous cas, avec celle de prise d'effet de la suspension.

Q.1.1. Suspension sur demande du titulaire

Le titulaire peut demander la suspension du certificat en contactant directement le service client de FCA Bank ou l'autorité locale d'enregistrement.

L'Autorité de certification suspendra le certificat et en informera le titulaire à l'aide des moyens de communication prévus à cet effet par FCA Bank.

Le titulaire pourra ensuite demander la réactivation du certificat selon les modalités fournies par FCA Bank.

Faute de communications ultérieures, le certificat suspendu sera automatiquement révoqué au terme de la période de suspension et la date de révocation coïncidera avec celle de prise d'effet de la suspension.

Q.1.2. Suspension sur demande de la tierce partie

FCA Bank, en tant que tierce partie concernée, peut demander la suspension du certificat.

L'Autorité de certification, après avoir vérifié la validité de la demande, suspendra immédiatement le certificat et en informera les titulaires concernés par courrier électronique.

Q.1.3. Suspension sur demande de l'Autorité de certification

Sous réserve des cas d'urgence justifiée, l'autorité de certification pourra suspendre le certificat, pour autant qu'elle en informe préalablement le titulaire à l'adresse électronique fournie durant la phase demande de certificat au moment de l'enregistrement en indiquant les raisons de la suspension et la date et l'heure de prise d'effet de celle-ci.

L'autorité de certification enverra une communication analogue à la tierce partie concernée.

R. Procédures de gestion du registre des certificats

INTESA publie les informations suivantes dans le registre des certificats :

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it



e-Trustcom Services Line

1. Les certificats des clés de signature et du système d'horodatage.
2. Les certificats des clés de certification (CA et TSCA).
3. Les certificats délivrés à la suite du remplacement des clés de certification.
4. Les certificats pour les clés de signature de l'AgID (DPCM, art. 42, paragr. 1).
5. Les listes de révocation et de suspension (CRL).

Les opérations concernant le registre des certificats sont mises en œuvre uniquement par des personnes dûment autorisées, présentes en quantité adéquate afin d'empêcher les actions illicites de la part d'un nombre limité de membres du personnel.

L'autorité de certification conserve une copie de référence du registre des certificats, non accessible depuis l'extérieur : celle-ci met à jour en temps réel la copie opérationnelle, à laquelle les utilisateurs peuvent accéder avec le protocole LDAP.

La conformité entre la copie de référence et la copie opérationnelle est systématiquement vérifiée.

IN.TE.S.A. - Iniziative Telematiche per Servizi Applicativi S.p.A.

Siège social : Strada Pianezza, 289 - 10151 Turin - Italie

Capital Social 6 300 000 € entièrement versé

Date de constitution 05-03-1987

Numéro de TVA - N° d'identification fiscale et Numéro d'inscription au registre du commerce : 05262890014

Numéro R.E.A. [répertoire économique et administratif] : 696117

Société à associé unique appartenant à IBM Italia S.p.A. Group

Siège social :

Strada Pianezza, 289

10151 Turin

Tél. +39 011 192.16.111

marketing@intesa.it

